

NOTES AU SUJET DE LA SESSION PORTANT SUR LES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ (PPP)

On rappelle les motifs qui ont suscité la création par l'IE d'un comité de travail sur les partenariats public-privé lors du congrès de juillet 2007. Ce comité effectue présentement une étude dont les résultats devraient être déposés et adoptés par le Bureau de direction en mars 2009.

Les premiers résultats s'appuyant sur les réponses au questionnaire montrent qu'il y a privatisation formelle et privatisation déguisée. Elle se produit sur tous les continents.

L'étude révèle la présence de plusieurs types of PPP en lien, entre autres, avec :

- les infrastructures,
- l'opération privée des établissements publics,
- la sous-traitance (outsourcing) :
 - Services de soutien
 - Évaluation
 - Développement et « design » de programmes

Elle révèle aussi qu'il y a une grande diversité d'organisations engagées dans les PPP et que la privatisation « cachée » existe.

Les questions et commentaires ont permis d'illustrer que les inquiétudes relatives à la présence graduelle du secteur privé en éducation étaient bien fondées. Par exemple, en Nouvelle-Zélande, la compétition entre les écoles publiques pour les « clients » les amène à se comporter comme des entreprises privées.

Un représentant de l'American Federation of Teachers (AFT) mentionne le fait que le motif principal des entrepreneurs privés est de faire des profits alors que les parents recherchent auprès des écoles privées un type de services. Comment pouvons-nous contribuer à améliorer, à l'intérieur du système public, l'offre de services souhaités par les parents? Par exemple en favorisant un réseau d'écoles, en recherchant une nouvelle approche décentralisée. Comment tenir compte des changements, par exemple de la popularité de l'enseignement en ligne afin de préserver le système public et de lutter contre la privatisation. Le contexte a changé. Il faut en tenir compte.

On s'oppose à la rémunération au mérite (i.e. sur la base de la réussite scolaire des enfants), non pour des motifs moraux ou parce que ça ne cadre pas avec le secteur public, mais parce que ça ne fonctionne pas. Il n'y a pas non plus de preuve que le secteur privé soit plus efficient.

On mentionne qu'au Texas (É-U), la sous-traitance est développée dans le domaine de l'éducation. Il y a des cas où un gestionnaire d'une prison privée gère maintenant des écoles. Une école est installée dans un entrepôt désaffecté de Wall Mart. Cette école, où chaque enfant est assis devant un ordinateur dans un cubicule, obtient un financement public garanti et est encouragée à recruter sur la base de quotas. On y retrouve principalement des enfants en provenance de groupes ethniques.

Aux Etats-Unis, deux compagnies monopolisent le « *testing* », une énorme entreprise commerciale. Aussi, afin de bien se positionner, les écoles éliminent sélectivement les résultats de certains enfants, souvent en provenance de communautés ethniques défavorisées.

Au Japon, il y a plusieurs cas de privatisation cachée, souvent dans les écoles primaires. On recourt beaucoup aux tests de classification.

Plusieurs questions demeurent quant à la voie à suivre en ce qui concerne les PPP. On conclut à la nécessité d'approfondir les résultats de la recherche sur les PPP parce que ceux-ci sont paradoxaux.

Quelques échanges informels dans le cadre de la rencontre laissent planer des doutes sur les résultats qui découleront des travaux. La mise sur pied du comité, la méthodologie et le questionnaire ont fait des mécontents parmi les membres de l'IE et tout laisse croire que le travail aurait été orienté afin d'ouvrir la voie à des partenariats, y inclus de l'IE, avec des organisations diverses et des fondations prêtes à collaborer à des projets en éducation.

Sur les travaux du Comité PPP (lien vers le site de l'IE)

Pour accéder aux travaux sur le site de l'IE:

<http://www.ei-ie.org/ppp/> et:

username: ppp

password: ppp

C.écile Sabourin

Le 15 décembre 2008